

Un Rwandais condamné pour participation au génocide

24 heures, 29 décembre 2015

Allemagne Un ancien maire hutu de 58 ans purge déjà une peine de prison de quatorze ans, selon un jugement du tribunal de Francfort

Un ressortissant rwandais installé en Allemagne depuis 2002 a été condamné à une peine de réclusion à perpétuité pour participation active au génocide anti-tutsi de 1994, mardi par un tribunal de Francfort. Il peut faire appel de ce jugement.

En vertu d'un jugement rendu l'an dernier par le tribunal de Francfort, Onesphore Rwabukombe, un ancien maire hutu aujourd'hui âgé de 58 ans, purge déjà une peine de 14 ans de prison pour avoir assisté à l'époque au massacre d'au moins 450 personnes dans l'église de Kiziguro dans l'est du Rwanda.

Mais en mai dernier, la Cour fédérale de Karlsruhe a estimé, sur la foi des témoignages et éléments récoltés pour son procès, qu'il avait été aussi activement impliqué. Elle a renvoyé son dossier à Francfort, qui a approuvé mardi son opinion.

« Faire le travail »

« Il a préparé, organisé, commandé et commis ce massacre en connaissance de cause et de manière délibérée », a déclaré la cour en s'appuyant sur des témoignages certifiant qu'Onesphore Rwabukombe a conduit des miliciens jusqu'au lieu du massacre à bord de son pick-up en leur ordonnant de « faire le travail ».

Il est le seul ressortissant rwandais à avoir été jugé en Allemagne pour le génocide du printemps 1994, qui a coûté la vie à 800'000 Tutsis et Hutus modérés en trois mois.

Environ deux millions de Rwandais ont été jugés dans leur pays par les tribunaux traditionnels (« gacaca ») entre 1994 et 2012. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda, basé à Arusha en Tanzanie et dont le mandat expire en cette fin 2015, a jugé de son côté 75 personnes, dont 61 ont été condamnées et 14 acquittées. Il en a renvoyé dix autres devant des juridictions nationales. (ats/nxp)